

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2022-333/T319

Nos réf. : CH/AF/ODP/CC

➤ Additif à l'arrêté municipal

N° 2022-204/T195 MODIFIANT LA
CIRCULATION RUE DU BOUCHET DU 13
JUN AU 28 OCTOBRE 2022 A
L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE
RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

VU l'arrêté municipal n° 2022-204/T195 du 3 juin 2022,

CONSIDERANT la demande de la société SASSI BTP,

CONSIDERANT QUE pour des raisons techniques, il est nécessaire de prolonger la durée des travaux,

ARRETE

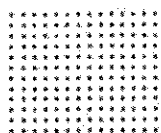
Article 1^{er} : Sont prolongés sur le domaine public, les travaux de réhabilitation de réseaux, de réfection d'éclairage public, reprise de bordures et de revêtement bitumineux, réalisés par les entreprises **SASSI BTP, SATP, EUROVIA, PORCHERON et AXIMUM, rue du Bouchet, entre le numéro 41 et l'avenue Franklin Roosevelt, jusqu'au vendredi 2 décembre 2022.**

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté municipal n° 2022-204/T195 du 3 juin 2022 demeurent inchangés.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par la société SASSI BTP.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Chef du Centre Technique Départemental de RUMILLY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly,
- SASSI BTP,
- SATP,
- EUROVIA,
- PORCHERON,
- AXIMUM,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

